

CODE DE VIE

Inspiré des valeurs de notre projet éducatif soit le **respect**, le **dépassement de soi** et **l'épanouissement personnel**, notre code de vie vise à assurer le bon fonctionnement de l'école, le respect des droits de chacun, la sécurité de tous, tout en favorisant la réussite scolaire. Ce code de vie a été préparé par l'équipe-école et approuvé par les membres du conseil d'établissement.

NOS RÈGLES

A. RESPECT DE SOI ET DES AUTRES

1. Je respecte les consignes de tous les adultes travaillant à l'école
(direction, enseignant, spécialiste, intervenant, suppléant, secrétaire, concierge, etc.)
2. Je suis poli envers les adultes et j'utilise madame ou monsieur quand je m'adresse à eux.
3. Il m'est interdit d'adopter tout comportement qui compromet ma sécurité et celle des autres ou qui contrevient aux lois :
 - **Aucune violence physique** : bousculade, chamaillage, bataille, lancer des objets (roches, boules de neige, sable, branches, etc.).
 - **Aucune violence verbale et non verbale** : taxage, menace, intimidation, impolitesse, vulgarité, ton de voix agressif, discrimination.
 - **Aucun objet jugé dangereux** : couteau, canif, chaîne, allumettes, briquets, vapoteuse, etc.

B. RESPECT DU MILIEU ET DE L'ENVIRONNEMENT

1. Je dois avoir le matériel nécessaire en tout temps pour travailler.
2. Je transporte mes livres et manuels dans un sac convenable.
3. Je prends soin du mobilier et du matériel qui me sont prêtés.
4. Je respecte mon environnement (murs intérieurs et extérieurs, toilettes, portes, etc.).
Aucun vandalisme ne sera toléré.
5. Pour garder une école et une cour propre, je jette mes déchets dans les poubelles.
6. J'apporte uniquement mes effets scolaires nécessaires en classe. Les jouets de tout genre doivent rester à la maison, sauf avec une permission spéciale de mon enseignant.
7. Il est interdit d'utiliser tout type d'appareil électronique et audionumérique, sauf avec une permission spéciale de mon enseignant.

**Des mesures seront prises par la direction/son délégué pour tout bris ou perte d'objet appartenant à l'école ou à autrui.*

C. RESPECT DES PROCÉDURES

- J'adopte les comportements attendus tels que décrits dans le code de vie. (Voir p.9 et 10)

La direction de l'école et le personnel désigné peuvent légalement procéder à la fouille d'un élève et de ses effets personnels lorsqu'ils possèdent des informations ou des motifs raisonnables de croire que l'élève possède des stupéfiants, des instruments pouvant servir d'arme ou tout autre article interdit par le présent code de vie. Il est à noter que cette fouille doit être respectueuse et appropriée. Considérant le fait que les casiers et vestiaires sont la propriété de l'école, ceux-ci peuvent également être ouverts, même en l'absence de l'élève, sous un motif raisonnable.

MESURES D'ENCADREMENT

Dans le but d'offrir à tous les élèves une ambiance propice aux apprentissages et un climat sécurisant, des mesures d'encadrement sont mises en place pour assurer le respect du code de vie.



Systemes de renforcement

Secteur régulier

- Info-respect
 - Tirage de privilège
 - Tableau d'honneur
- Minute de gloire :
 - Appel aux parents
 - Surprise à l'élève
- Activité récompense d'étape

Secteur adaptation scolaire

- Système d'émulation de classe
 - Renforcements divers
 - Fiche d'appréciation des comportements
- Système d'émulation d'école (Balle-O-Mètre)
 - Activités récompenses d'école
 - Tableau d'honneur

Exemples de mesures éducatives

- Utilisation des salles d'apaisement
- Pratique de comportement
- Geste de réparation
- Retour verbal avec un intervenant
- Reprise de tâche
- Communication aux parents
- Fiche de réflexion
- Démarche de responsabilisation
- Contrat d'engagement
- Rencontre avec la direction
- Rencontre avec le parent et l'élève
- Retrait de classe
- Etc.

Autres interventions possibles

- Discussion en rencontre clinique
- Collaboration avec les partenaires externes
- Mise en place d'un protocole individualisé
- Suspension à l'interne ou l'externe (mesure exceptionnelle prise par la direction/son délégué)
- Rencontre avec les parents

Comportements à tolérance 0

Ce sont des comportements qui peuvent avoir un impact majeur sur la sécurité physique et/ou psychologique de l'élève, des autres élèves et des adultes.

- Violence physique ou verbal envers un pair ou un adulte
- Se sauve dans l'école ou fugue de l'école
- Menace, intimide un pair ou un adulte
- Impolitesse grave
- Met la sécurité physique des autres en danger en lançant des objets
- Tout geste qui contrevient aux lois (vol, vandalisme, etc.)
- Possession d'objets pouvant être jugés dangereux

* Tous les comportements mentionnés ci-haut feront l'objet d'une analyse afin d'appliquer des mesures éducatives appropriées.

C. RESPECT DES PROCÉDURES

COUR D'ÉCOLE

1. Je peux me présenter sur la cour d'école à partir de 8h17 le matin et 12h55 au retour du dîner.
2. Je demande toujours l'autorisation pour entrer dans l'école.
3. J'utilise les jeux extérieurs de façon sécuritaire.
4. Je prends mes récréations dans les limites de la cour, à la vue des surveillants. Sous aucun prétexte, je ne peux quitter la cour sur les heures d'école.



*Dans le cas où je quitte l'école sans autorisation, des mesures, comme l'appel aux policiers **peuvent** être prises par l'école.*

DÉPLACEMENT

1. Seule la bicyclette est permise pour se rendre à l'école. Dès l'arrivée dans la cour d'école, je descends de ma bicyclette et je la range à l'endroit prévu.
2. La trottinette, les patins à roues alignées, la planche à roulettes et autres ne sont pas permis pour venir à l'école.
3. Au son de la cloche, je me rends immédiatement à l'endroit désigné.
4. Dans l'école, je me déplace en marchant et en chuchotant.
5. Dans l'école, pendant l'heure des cours, je me déplace en marchant et en silence.
6. À la sortie, je retourne tout de suite chez moi ou j'attends calmement mon autobus ou mon parent avec les surveillants.



L'école n'est pas responsable des bris ou des vols.



TENUE VESTIMENTAIRE

1. Je porte une tenue vestimentaire décente pour aller à l'école.
2. Je porte des souliers en tout temps. Il est interdit d'avoir des semelles trop hautes et les sandales de plage.
3. Pour les cours d'éducation physique, je porte un pantalon de sport ou un short ainsi qu'un chandail à manches courtes. Je dois obligatoirement porter des bas et des espadrilles.

Sont interdits :

- La camisole (avec bretelles « spaghetti », le « gilet-bedaine », les chandails avec des symboles de violence ou de vulgarité, les vêtements transparents, les shorts et les jupes trop courtes).



Si je porte ce genre de vêtements, je devrai retourner à la maison me changer ou des vêtements convenables me seront prêtés pour la journée.

- Le port d'accessoires symbolisant la violence/vulgarité.
- Le port de bijoux qui pourraient m'occasionner des blessures.

Si j'ai en ma possession des objets ou accessoires interdits, ils pourront m'être confisqués et seront remis ultérieurement aux parents.

COLLATIONS

1. Les fruits, les légumes et les produits laitiers sont à privilégier.
2. Les friandises (pour les collations) sont interdites à l'école sauf avec une permission spéciale de mon enseignante.
3. Si un élève a des allergies à certains aliments, les autres parents du groupe seront avisés en début d'année.



Si j'apporte des collations non-santé, l'adulte pourrait te demander de la remettre dans ta boîte à goûter pour la rapporter chez toi.

ABSENCE, PRÉSENCE ET RETARD

1. Les parents doivent informer le secrétariat de l'école avant le début des cours de toute absence ou retard de leur enfant par Mozaïk ou par téléphone au 819-376-3749. L'école communique avec les parents pour vérifier les absences non motivées dès le début des classes.
2. Si l'élève arrive en retard, il doit se présenter au secrétariat à son arrivée. Le parent doit motiver le retard de son enfant.
3. De plus, les parents doivent informer la secrétaire de toute modification prévue au transport ou à la fréquentation habituelle du service de garde.



Le personnel et la direction de l'école demandent la collaboration des parents pour faire respecter ces règles de conduite.

Avec mes parents, j'ai pris connaissance du code de vie de l'école.

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Signature des parents : _____ Date : _____

LA BIENVEILLANCE

aux écoles St-Philippe et Mond'Ami!

Aux écoles St-Philippe et Mond'Ami, nous voulons que chaque élève puisse évoluer en sécurité. C'est pourquoi, tous les membres de l'équipe-école se donnent comme priorité d'intervenir rapidement dans les situations d'intimidation. Peu importe sa forme, l'intimidation ne sera pas tolérée.

L'intimidation c'est lorsqu'une personne (ou un groupe de personnes) s'attaque régulièrement à quelqu'un dans le but de lui causer du tort. On peut considérer qu'on est en présence d'intimidation lorsqu'on répond aux critères suivants :



- L'inégalité des pouvoirs;
- L'intention de faire du tort;
- Des sentiments de détresse de la part de l'élève qui subit de l'intimidation;
- La répétition des gestes d'intimidation sur une certaine période.

Tout membre du personnel a le devoir d'intervenir s'il te voit agir ainsi. Il intervient pour protéger l'élève qui subit ton comportement, mais aussi dans le but de te permettre de prendre conscience de l'impact de tes gestes et de changer ton attitude. Rappelle-toi que l'intimidation est une TOLÉRANCE 0.

Pour toutes questions ou informations, vous pouvez contacter les intervenants pivots :

École St-Philippe : poste 4463

École Mond'Ami : poste 3908

Si tu intimides :

- ✓ Une discussion avec un intervenant aura lieu.
- ✓ Tes parents seront avisés.
- ✓ Des mesures éducatives seront prises.

Si tu poursuis tes comportements :

- ✓ Les policiers peuvent être avisés et une plainte peut être déposée contre toi.
- ✓ Tu devras participer à des ateliers avec un intervenant.
- ✓ Une référence peut être faite à des organismes externes : CIUSSS ou autres.

Si tu es témoin d'intimidation,

ton rôle est très important :

- ✓ Ne tolère pas cette violence.
- ✓ Si tu ne peux pas intervenir dans la situation (ne te mets pas en danger), viens DÉNONcer la situation à l'adulte le plus près ou en qui tu as confiance.

Si tu es victime d'intimidation :

- ✓ Parles-en à quelqu'un (adulte de l'école ou à tes parents ou à un ami).
- ✓ Tu auras le support d'un intervenant de l'école.